

Figaro  
18/4/96

# Tapie, dernière audience

*Après un week-end de réflexion, la parole était hier à la défense. Jugement le 31 mai.*

La 11<sup>e</sup> chambre du tribunal correctionnel de Paris semblait avoir oublié momentanément

s'était attiré la colère des défenseurs qui, dans la chaleur du prétoire, avaient même envisagé de faire la grève du verbe.

Seul M<sup>e</sup> Lagarde s'était exprimé sur le plan fiscal, demandant la relaxe pour un Bernard Tapie que le réquisitoire n'avait guère épargné. M<sup>e</sup> d'Arvisenet avait réclamé en effet, au nom du ministère public, 8 mois de prison ferme pour l'homme d'affaires, 5 ans d'inéligibilité, 20 ans d'interdiction de gérer une quelconque société.

A l'évidence, le week-end a permis aux avocats de tempérer leur humeur et c'est donc fort classiquement que s'est poursuivi l'ensemble des plaidoiries. Après M<sup>me</sup> Tarride pour Fabien Domergue et Metzner pour Elie Fellous, Bousquet

pour les sociétés du groupe Tapie, ce fut M<sup>e</sup> Thierry Lévy qui plaida en finale « l'homme Tapie ».

## Marchand d'images simplifiées

« Le Phocéa, a-t-il déclaré, a été le point faible de Tapie parce que c'était à la fois une histoire, une légende, un symbole. L'histoire, c'est ce monocoque gigantesque manœuvré par le navigateur célèbre Alain Colas. La légende, c'est Tapie qui l'a transformé en un navire luxueux, cause de fierté au même titre que l'OM pour Marseille. Le symbole, qui a été exalté par les uns et a irrité les autres, c'est que Tapie, ce marchand d'images simplifiées, s'en soit servi pour fa-

çonner son profil de gagnant mais également de fraudeur. »

L'avocat quittait alors le sillage du Phocéa dans le but de relativiser la culpabilité de son client et s'en prenait aux autres responsables de l'affaire, accusant en conclusion le Crédit lyonnais qui, au fil des dettes de Tapie - 1,4 milliard de francs excédant ses avoirs -, avait précipité sa chute dans le but de récupérer le maximum d'actifs. « Il y a eu appropriation et pillage d'actifs du groupe et Tapie n'est nullement responsable de cela, a-t-il affirmé. Je demande pour lui la relaxe. »

La 11<sup>e</sup> chambre du tribunal correctionnel de Paris, présidée par M<sup>me</sup> Claude Noquet, rendra son jugement le 31 mai, à 13h30.

## LA CHRONIQUE JUDICIAIRE

de Pierre BOIS

Bernard Tapie. Les deux dernières audiences de la semaine passée avaient suivi un rythme pour le moins chaotique. Le substitut du procureur, en rétablissant l'affaire du Phocéa dans le cadre d'une banqueroute frauduleuse,